

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de la commission chargée d'étudier le Préavis n° 43
du 20 octobre 2006

Concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 492'000.- pour les travaux de stabilisation de la chaussée de la RC 422b au droit des propriétés du ch. du Vounoz 14, 14 bis et 16.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Mmes et MM. Soufia FEKIH, Nora LECHMANN, Jacques FIVAZ, Pascal GAFNER, Éric GENTIZON, Nunzio INDULSI, Olivier MAIBACH, Étienne MUTRUX et le soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé à l'hôtel de Ville le 7 novembre 2006.

La commission a entendu avec intérêt M. le municipal Marc-André BURKHARD et M. le chef de service STE, Sandro ROSSELET Elle les remercie pour leurs renseignements.

◆ Urgence

Le chantier, sur décision municipale, va démarrer le 20 nov après un appel d'offre selon les règles des marchés publics.

En effet, une nouvelle mesure faite en octobre montre un glissement supplémentaire de 10mm. Bien que cette accélération du glissement soit conséquente, pour l'instant, il n'y a pas de danger. Mais des changements climatiques (comme de grosse pluies sur plusieurs jours) brusques peuvent changer cette situation.

La commune s'appuie sur les donnée que lui fournit un ingénieur géotechnicien, mais celui-ci n'endosse aucune responsabilité vis-à-vis d'éventuels dégâts. C'est pourquoi la municipalité prend les mesures qui s'imposent.

Le but de ces travaux anticipés est d'effectuer les travaux techniques. C'est à dire: poser les profilé, les ancrages et les mettre en tension avant Noël. Si la municipalité attendait le prochain conseil, le délai réglementaire de 20 jours, puis les fêtes de fin d'année. Cela aurait repoussé ces travaux en 2007.

Le revêtement sera fait plus tard (février - mars). La pose de la superstructure nécessite des températures plus élevée qu'en hiver.

◆ Aspects techniques

La solution choisie, (solution b) est appelée paroi Berlinoise. C'est une paroi de pieux avec un écran sol-ciment amélioré (stabilisé au ciment). Cette solution en plus d'être la meilleure techniquement (la plus adaptée à la situation) est la plus avantageuse financièrement.

Quatre inclinomètres seront posés pour faire des mesures. Deux serviront à mesurer l'efficacité des travaux. Les deux autres serviront à contrôler la situation en aval du chantier. Ceci pour déterminer s'il faudrait également intervenir sur cette partie de la route.

La circulation sera passablement perturbée. Il est difficile de trouver un chemin alternatif pour y dévier le trafic. De plus il est très probable qu'il y ait un report inévitable d'une partie de la circulation sur le chemin de Calamin.

◆ Aspects financier

De manière à éviter des revendications ultérieures, une convention a été signée. Elle concerne notamment le réaménagement et les accès aux têtes d'ancrages.

Dans la partie *coût et financement*, les quatre inclinomètres sont compris dans le budget. (Et non uniquement deux.) Les frais d'études (avant projet et mise en place des inclinomètres) sont repris dans les frais de *travaux préliminaires*. Il a été remarqué que le poste *divers et imprévus* est particulièrement bien justifié et nécessaire car ce genre de travaux spéciaux engendrent toujours des inconnues.

◆ Conclusion

La commission forme le vœu que la municipalité accélère (avant le début du chantier) la pose des deux inclinomètres en aval du chantier (entre les n° 18 à 22). Ceci donnerait plus de temps pour les mesures et permettrait d'évaluer l'effet des travaux sur cette partie de la route pendant toute la durée du chantier. Dans le cas où un glissement serait constaté, la municipalité pourrait donc poursuivre directement les travaux en aval.

La commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis n° 43 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : David Wulliamoz



Yverdon-les-Bains, le 24 novembre 2006